

Lutte antivénérienne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **42 (1934)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

darum dürfen wir auch der Eingabe des Schweizerischen Vereins zur Hebung der Volksgesundheit an den Bundesrat, die ich zufällig gerade heute nach dem Bahngespräch in der Zeitung lese, einige Beachtung schenken. Diese Eingabe

lautet folgendermassen: «Die Naturheil-methode wird als obligatorisches Fach in den Studienplan der Medizinischen Fakultät aufgenommen.»

Cattaneo, Zürich.
(Aus «Schweiz. Aerzte-Zeitung».)

Lutte antivénéérienne.

La Ligue vaudoise contre le péril vénérien (Grand-Pont 2, Lausanne) a envoyé aux médecins du canton les avis suivants destinés à être remis à leurs malades:

«*Avis important.*»

La blennorragie ou gonorrhée guérit à la condition que le malade suive exactement, dès le début et jusqu'au bout, le traitement médical.

Au début, les germes de la maladie: les gonocoques, localisés dans les parties inférieures des organes génito-urinaires, peuvent être facilement atteints par le traitement. Si on néglige la maladie, les gonocoques se répandent dans les organes internes; peu accessibles au traitement, ils provoquent de graves complications telles que: inflammation des bourses (épididymite) ou des ovaires (annexite), de la prostate (prostatite), arthrites douloureuses et très longues à guérir, etc.

La blennorragie est en outre *très contagieuse*. Vous pouvez devenir aveugle en vous essuyant les yeux avec un linge qui a eu du pus blennorragique. Un nouveau-né peut devenir aveugle pour la vie si sa mère avait une blennorragie au moment de la naissance. Les fillettes peuvent, de même, contracter des vulvo-vaginites (difficiles à soigner et longues

à guérir) par l'usage de linges souillés de pus blennorragique.

Il s'ensuit que, pour éviter de transmettre la maladie à autrui (le nouveau code pénal vaudois punit la contamination même involontaire), le malade doit *s'abstenir de tout rapport sexuel* et observer une *propreté rigoureuse*. Pour activer la guérison, ne prendre aucune boisson alcoolique et renoncer momentanément aux sports, à la bicyclette, à la danse, etc.

Il ne faut pas se fier aux apparences de guérison. Tant que le médecin n'aura pas procédé aux examens qui seuls établissent la disparition complète des gonocoques, le malade est à la merci d'une rechute, grave comme toutes les rechutes et plus longue à guérir.

Donc, patience, obéissance et persévérance!

La syphilis est une des maladies les plus terribles *si on ne la soigne pas*. Indolore et imperceptible au début, elle pénètre par le sang dans tout l'organisme et peut s'attaquer à tous les organes: cœur, système nerveux (tabès), cerveau (paralysie générale).

Traitée dès le début et jusqu'au bout par un médecin, elle guérit complètement.

Grâce à la réaction de Wassermann, le médecin peut suivre la marche de

l'infection. Un Wassermann positif prouve l'activité de la maladie, un Wassermann négatif ne prouve pas qu'il n'y ait pas ou plus d'infection; *il faut plusieurs réactions négatives, consécutives durant 3 ans, pour attester la guérison.* Par conséquent, même le malade qui ne souffre pas, qui ne voit plus rien, qui se sent bien, doit se *faire contrôler régulièrement pendant plusieurs années.*

Le traitement moderne comprend en moyenne 3 cures combinées de néosalvarsan et de bismuth ou de sel d'or. Ces cures sont séparées par des intervalles de repos fixés par le médecin. *Ces intervalles doivent être exactement observés.* Les allonger, c'est compromettre la guérison. Ne vous fiez pas aux apparences; seul le médecin peut vous dire si vous êtes guéri.

Interrompre le traitement, c'est risquer une de ces graves complications dont nous avons parlé au début et dont plusieurs sont quasi incurables.

La syphilis est *contagieuse*; donc pas de rapport sexuel durant le traitement, durant la première période surtout. (Le

nouveau code pénal vaudois punit la contamination, même involontaire.) La syphilis non soignée est *héréditaire*. Donc, *pas de mariage avant l'autorisation du médecin.* Cependant, si une femme enceinte se soumet au traitement spécifique dès le début de la grossesse, l'enfant naîtra très probablement indemne. La syphilis héréditaire se marque par des tares terribles: infirmités physiques ou mentales.

Les infirmières visiteuses peuvent obtenir ces avis en s'adressant au secrétariat de la Ligue vaudoise P. V. Elles doivent attirer l'attention des malades négligents sur le fait que dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, ils peuvent être dénoncés et hospitalisés d'office. Il est donc de leur intérêt de se faire soigner sitôt atteints et jusqu'à guérison par un médecin ou un dispensaire. Dans les localités dépourvues de dispensaire, la Société suisse contre les maladies vénériennes fournit gratuitement aux médecins traitants des médicaments antisyphilitiques pour leurs malades peu aisés.

La Transfusion du sang de cadavre à l'homme.

La transfusion du sang se fait couramment depuis quelques années dans les grands hôpitaux, chacun le sait. Ce qui est nouveau, c'est l'emploi du sang tiré d'un mort, pris sur un cadavre, et destiné à ce traitement. Cette nouveauté — à la vérité un peu extraordinaire et surprenante même pour les personnes les plus audacieusement modernes — est pratiquée fréquemment en Russie, paraît-il, où plusieurs praticiens connus l'ont expérimentée sur des centaines de malades. Les résultats obtenus par cette

technique semblent aussi favorables que ceux enregistrés par les transfusions où le sang de vivants est employé.

C'est le sang des décédés par asphyxie qui se prête — nous dit-on — le mieux à cette opération. Il est évident qu'il doit être recueilli de façon absolument stérile, et qu'il ne servira qu'après avoir subi les examens sérologiques les plus minutieux, comme cela se fait avec du sang prélevé sur des «donneurs» vivants.

Le professeur Judin, promoteur de cette méthode nouvelle, procède de la